

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**SERVICE
TERRITORIAL
HAVRAIS**



IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION



Contenu

Introduction	5
I. Activité et population accueillie	6
A. L'activité.....	6
1. Les habilitations	6
2. Le nombre de journées réalisées	7
3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année.....	7
4. Le nombre de journées de replis dans l'année	8
B. Les mouvements	9
1. Les mouvements externes et internes	9
2. Le nombre d'accueils préparés et d'urgence	10
3. Le nombre de sorties par orientation	10
C. Les personnes accueillies.....	13
1. Le profil des personnes accueillies.....	13
2. La situation familiale et les liens parentaux	14
3. La situation géographique et les transports	18
4. Les mesures de placement et de protection	19
5. La scolarité.....	19
6. La santé	22
7. Les prises en charge complexes	24
8. L'analyse et l'observation des évènements indésirables	26
II. Vie du service.....	26
A. La mise en œuvre du droit des usagers.....	26
B. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille	28
C. Les actions d'éducation pour la santé	29
D. L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats	30
E. Le déploiement du dossier numérique des usagers (Sil'age)	31
F. Les faits marquants	31
III. Projet de service (objectifs et résultats, orientations).....	32
A. L'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de service.....	32
B. Le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité du Service (PACQ S).....	33
IV. Bilan social / Hygiène sécurité et conditions de travail	34
A. Les moyens humains.....	34
1. Le tableau des emplois	34
2. La pyramide des âges	35
3. La répartition par sexe.....	35

4.	L'ancienneté moyenne	35
5.	L'absentéisme	36
6.	La formation (dont HSCT et notamment proportion d'agents formés au secourisme et incendie).....	37
7.	Les accidents de travail et maladies professionnelles	39
8.	Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUEVRP).....	40
9.	Les exercices d'évacuation, d'incendie et de plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs	40
B.	Les moyens matériels et structurels.....	41
1.	Bilan des travaux réalisés et plan annuel de travaux.....	41
2.	Investissements matériels	42
3.	La cuisine et la lingerie du STH.....	42
4.	Autres évolutions en termes de moyens.....	43
	Conclusion : Perspectives	43

Introduction

Le Service Territorial Havrais (STH) a pour mission de protéger, d'éduquer et d'accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une prise en charge globale en hébergement ou dans le cadre du maintien à domicile. Il est habilité pour 210 places et s'adresse à des mineurs âgés de 0 à 17 ans révolus. En vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

La structure du service s'appuie sur 5 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, l'accueil en urgence, l'accueil en MECS, l'accueil familial renforcé, l'accueil modulable, l'aide à domicile et depuis le début de l'année 2019, l'unité « Estuaire » qui est un service d'accompagnement pour les mineurs non accompagnés.

L'actualité 2019 a été caractérisée par l'installation de cette unité, d'une capacité de 50 places mais aussi par le projet de regroupement de locaux de différentes unités installées au Havre.

En 2019, la démarche d'évaluation interne conduite au STH, comme dans l'ensemble des autres services de l'IDEFHI, a constitué un moment fort de l'année tant pour les professionnels qui ont été associés, que pour les familles et les enfants qui ont accepté de formuler leur avis, leurs propositions. L'évaluation interne met en exergue la qualité de l'accompagnement apporté par les équipes et fixe des préconisations pour nous inciter à améliorer toujours nos pratiques, vers davantage de personnalisation et de participation des enfants et de leurs parents.

Avec ses locaux au Havre et à Criquetot l'Esneval, son implantation diffuse en accueil familial renforcé et son secteur étendu en milieu ouvert, le STH intervient sur l'arrondissement du Havre. Il est un acteur majeur du secteur habilité à l'Aide Sociale à l'Enfance et un acteur économique important qui emploie 145 agents fin 2019 avec des métiers différents : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeune enfant, assistant familial, maitresse de maison, agent technique, veilleur, cuisinier, lingère, psychologue, infirmière, médecin, secrétaire, agent d'accueil, responsable d'unité, responsable administratif et logistique, adjoint de direction et directeur...

En résumé, l'atout du STH est de proposer une diversité de modes de prise en charge et sa plus-value est d'offrir aux familles du territoire havrais des prestations exclusives proposées par l'IDEFHI : l'accueil d'urgence, l'accueil familial renforcé et l'aide éducative à domicile renforcée.

I. Activité et population accueillie

A. L'activité

1. Les habilitations

Depuis janvier 2019, la capacité d'accueil du STH est passée de 169 à 219 places. Ce service est composé des unités suivantes :

- **Le service d'accueil d'urgence havrais (SAUH)** : il est habilité pour l'accueil de 24 mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus. Ce service est composé de deux unités, une qui accueille 12 garçons adolescents (unité « la cordée ») et une qui accueille 12 petits âgés entre 3 et 12 ans et/ou adolescentes (unité « les cadets »). Situé au 31 rue de Tourneville, en plein centre du Havre, sa localisation facilite l'accueil d'urgence de mineurs acheminés le plus souvent par l'ASE, la brigade des mineurs ou les autres forces de la police nationale.

- **Le Village d'Enfants** de la côte d'Albâtre : Situé impasse des facteurs proche du centre de Criquetot l'Esneval, cette maison d'enfants à caractère social est habilitée pour l'accueil de 36 mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus. Dans le cadre du soutien pour le maintien à domicile (SMD), 3 places de replis sont prévues au moyen de lits d'appoint. Les 36 places sont également réparties sur 1 maison d'enfants et 2 maisons de pré adolescents et d'adolescents. Le Village d'Enfants propose des chambres individuelles avec salle de bain. Deux chambres doubles permettent d'accueillir des fratries et une chambre est équipée pour un enfant à mobilité réduite. Un lit d'appoint est prévu dans chaque unité pour l'accueil d'enfants en situation de repli. Cette structure collective fonctionne sur le principe de la mixité et de l'individualisation des espaces privés. Elle accueille souvent plusieurs fratries.

La direction du STH, ses services administratifs et son pôle médical y sont installés. Il y a également une cuisine et une lingerie centrales qui assurent les prestations hôtelières du Village d'Enfants et du SAUH.

- **L'accueil familial renforcé (AFR)**, cette unité est habilitée pour 65 places et pour un effectif maximal de 38 assistants familiaux disséminés entre le Havre et Terre de Caux. Ce service s'adresse à des mineurs âgés entre 0 et 20 ans révolus. Les locaux professionnels sont rue Aubry à Criquetot l'Esneval, un lieu central dans le rayonnement des habitations des familles d'accueil. Un appartement situé au centre du Havre est à la disposition du service pour assurer les rencontres entre les enfants et leur famille. Un enfant accueilli à l'AFR est pris en charge par une équipe pluridisciplinaire. La spécificité du travail est notamment articulée autour de l'inter relation entre les professionnels intervenant auprès de l'enfant, dans le but de proposer le maillage le plus serré possible autour de l'accompagnement de cet enfant et de sa famille tout au long du placement et, le cas échéant, dans la perspective d'un retour en famille. Si ce travail d'accompagnement est « renforcé », c'est à la fois du fait de la complexité des situations familiales rencontrées et par la nature des problématiques psychiques présentées par ces enfants.

- **L'unité d'actions éducatives renforcées (UAER)** est dotée de 20 places en aide éducative à domicile renforcée (AEDR) pour les 6/17ans révolus et de 24 places de soutien pour le maintien à domicile (SMD) pour les 3/17 ans révolus. Son siège se trouve rue Sadi

Carnot au Havre. Un appartement est également installé à proximité pour accueillir les familles. Le périmètre de l'AEDR étant celui de l'UTAS du Havre, la situation géographique de l'UAER offre la proximité nécessaire aux interventions à domicile et au travail en réseau avec les partenaires clés.

L'unité « l'Estuaire » est un service d'accompagnement pour mineurs non accompagnés, d'une capacité de 50 places, ouvert depuis février 2019. Les jeunes suivis, âgés de 15 à 17 ans révolus, sont installés dans des appartements majoritairement de type 3 en colocation de deux ou seuls dans des F2. Les logements sont situés sur 3 quartiers du Havre à proximité des transports en commun. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif, médical, psychologique pour favoriser leur autonomie et leur insertion sociale et professionnelle. Une présence éducative est assurée en journée et en soirée avec une astreinte nocturne et sur le temps du week-end.

2. Le nombre de journées réalisées

	2017				2018				2019			
	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	tx d'occupation notifié	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	tx d'occupation notifié	Capacité au 31/12	journées réalisées	taux d'occupation réalisé	tx d'occupation notifié
VILLAGE D'ENFANTS	36	12 236	98,60%	95%	36	12 722	96,8%	95%	36	13 308	101,28%	95%
SAUH	24	8 431	96,20%	95%	24	8 405	95,9%	96%	24	7 556	86,26%	96%
L'ESTUAIRE									50	10 448	68,51%	70%
SMD LE HAVRE	24	8 426	96,20%	95%	24	8 312	94,9%	95%	24	8 621	98,41%	95%
AFR LE HAVRE	65	22 801	96,10%	95%	65	22 546	95,0%	95%	65	22 678	95,59%	95%
AEDR LE HAVRE	20	6 991	95,80%	100%	20	6 960	95,3%	100%	20	7 185	98,42%	100%
TOTAL STH	169	58 885	96,40%	96%	169	58 945	96,5%	96%	219	69 796	84,3%	92%

Entre 2017 et 2019, le nombre de journées est passé de 58 885 à 69 796, soit une progression de 18.52 %. En neutralisant le nouveau service de l'estuaire, le nombre de journées réalisées s'élève à 59 348, soit une augmentation de 0.68% par rapport à 2018 et de 0.78% par rapport à 2017.

L'analyse par unité montre entre 2018 et 2019 les évolutions suivantes :

- Pour le village d'enfants, le taux d'occupation est supérieur à 100% en raison de l'accueil en surnombre d'un enfant durant plusieurs mois consécutifs
- Le service d'accueil d'urgence a connu une baisse de son activité de l'ordre de 10%, principalement au cours du 1^{er} trimestre
- Au niveau de l'UAER on observe une progression de l'activité de plus de 3.5% tant pour le SMD que pour l'AEDR
- L'activité de l'AFR est relativement stable
- L'Estuaire a connu une montée en charge progressive, un peu plus lente que ce qui avait été prévu initialement

3. Le nombre de jeunes suivis dans l'année

En dehors de l'ouverture de l'Estuaire, on constate une baisse du nombre total d'enfants ou jeunes majeurs accueillis au sein des différentes unités du STH entre 2018 et 2019, soit respectivement 363 à 327. Toutefois, en 2017, la file active avait été de 288.

La file active se répartit par unité de la manière suivante :

- VDE 47 enfants contre 59 en 2018
- SAUH 139 enfants contre 150 en 2018
- AFR 67 enfants contre 75 en 2018
- SMD 35 enfants contre 43 en 2018
- AEDR 39 enfants contre 36 en 2018

Le nouveau service de l'Estuaire a quant à lui accueilli 51 mineurs et jeunes majeurs au cours de l'année 2019.

Au total, le nombre de jeunes accueillis dans les différentes unités du STH est de **378** en 2019.

4. Le nombre de journées de replis dans l'année

La diversité des modes d'accueil du STH offre la possibilité de proposer des accueils alternatifs pour des jeunes accompagnés principalement en milieu ouvert.

Le nombre de **replis** mis en place pour les enfants accompagnés par le SMD s'est élevé à 6 en 2019. Ils ont concerné 5 jeunes pour un total cumulé de 78 journées, représentant une durée moyenne du repli de 13 jours. En 2018, 7 replis avaient été organisés pour 5 jeunes avec un nombre de jours cumulé plus élevé de 114.

Sur les 5 enfants concernés par un repli en 2019, 4 ont fait l'objet d'un placement classique avant la fin de l'année (dont 3 dès la sortie du repli), sachant que pour le 5^{ème}, une demande d'audience anticipée en vue d'un placement classique a été formulée.

Les replis mis en place ont été organisés pour 3 d'entre eux au VDE, 2 au SAUH et 2 à l'AFR.

Au niveau de l'AEDR, des **hébergements exceptionnels** peuvent être proposés dès lors que les conditions d'accueil au domicile familial ne sont plus suffisantes pour assurer la sécurité psychique et ou physique des enfants suivis.

En 2019, 9 hébergements exceptionnels ont été mis en place pour 7 enfants, représentant un total de 35 jours cumulés. Ils ont été organisés au VDE pour 6 d'entre eux et à l'AFR pour les 3 autres.

Il convient de souligner que 5 des 7 jeunes concernés par un hébergement exceptionnel, ont fait l'objet d'une demande de placement (3 judiciaires et 2 administratives).

Depuis novembre 2019, un enfant du VDE est accueilli en journée chez une assistante familiale de l'AFR, un mercredi sur deux. Cet accueil, mis en place avec l'accord de l'ASE, répond aux attentes du jeune en souffrance, aîné d'une fratrie placée également au VDE. Les temps plus individuels qui lui sont proposés par l'assistante familiale lui sont profitables et permettent également de faire remonter des observations utiles pour l'équipe d'internat.

Par ailleurs, des séjours de répit peuvent être mis en place avec les différentes structures de protection de l'enfance de l'IDFHI. En 2019, 4 jeunes du SAUH ont été accueillis à ce titre, soit vers l'unité Morienne du service territorial dieppois, soit avec le service d'accueil

d'urgence de Canteleu. En revanche, contrairement à l'année précédente, il n'y a pas eu de replis opérés vers le SAUH en 2019.

B. Les mouvements

1. Les mouvements externes et internes

Le total des mouvements entrées/sorties internes à l'IDFHI /externes s'est élevé à 382 en 2019, avec la répartition suivante :

	Admissions (entrées directes)	orientations (entrées par mutation)	total entrées	Sorties directes	sorties internes	total sorties
VILLAGE D'ENFANTS	7	3	10	2	9	11
SAUH	115	3	118	111	6	117
L'ESTUAIRE	51		51	1		1
SMD LE HAVRE	9	5	14	9	2	11
AFR LE HAVRE	2	3	5	4	0	4
AEDR LE HAVRE	20	0	20	20	0	20
TOTAL STH	204	14	218	147	17	164

La dynamique des entrées et des sorties est intrinsèquement liée à la rotation de l'activité du SAUH. Le turn-over est plus lent quand le placement classique s'engage au VDE comme à l'AFR.

Comparé à l'an dernier, on constate qu'il y a eu globalement moins de sorties au VDE, à l'AFR, au SMD et à l'AEDR (sachant qu'en 2018, elles avaient été particulièrement élevées).

Les admissions de l'Estuaire : les premiers accueils ont débuté mi-février 2019.

Les 8 premiers jeunes accueillis sur le dispositif venaient de la région rouennaise (dont un avait déjà été hébergé en hôtel au Havre).

En 2019, les jeunes confiés par l'unité MNA du Département de Seine-Maritime proviennent pour 16 d'entre eux du secteur rouennais et 35 étaient hébergés en hôtel sur l'agglomération havraise.

Sur l'année, le STH a admis 204 enfants venant de l'extérieur (dont 51 liés à l'ouverture de l'estuaire), contre 163 en 2018. Les sorties vers l'extérieur se sont élevées à 147 contre 155 en 2018.

2. Le nombre d'accueils préparés et d'urgence

	2018		2019	
	Admission en urgence	admission préparée	Admission en urgence	admission préparée
VILLAGE D'ENFANTS	6	3	4	6
SAUH	119	8	118	
L'ESTUAIRE				51
SMD LE HAVRE		14		14
AFR LE HAVRE	1	3		5
AEDR LE HAVRE	0	17		20
TOTAL STH	126	45	122	96

En dépit d'une unité dédiée à l'accueil d'urgence, il arrive que le VDE et l'AFR soient amenés à accueillir également des enfants en urgence, notamment des tout-petits. Ce fut moins le cas en 2019 qu'en 2018.

Tous les accueils de l'unité Estuaire ont été préparés avec l'unité MNA du Département 76.

3. Le nombre de sorties par orientation

Les modes de prise en charge étant très différents, il est difficile d'en faire une synthèse. Le constat à faire est que plus le placement est long, moins il y a de retour au domicile des parents.

VDE	2018	2019
retour famille	5	1
autre structure IDEFHI protection enfance (SAUH, AFR, UAER, chantelou...)	10	9
autre structure de protection de l'enfance (établissement, accueil familial ou service)	3	1
autonomie ou semi-autonomie	2	
autres	2	
TOTAL	22	11

AFR	2018	2019
retour famille	0	0
autre structure IDEFHI (SAUH)	1	
autre structure de protection de l'enfance (établissement, accueil familial ou service)	5	3
autonomie ou semi-autonomie	0	1
autres (structure "adultes handicapés")	1	
TOTAL	7	4

Pour l'UAER, SMD et AEDR confondus, sur les 31 sorties, 17 mesures ont débouché sur des placements. Ce chiffre a progressé de manière significative pour l'aide éducative à domicile renforcée. Cette tendance est révélatrice de la dégradation des situations suivies en milieu ouvert.

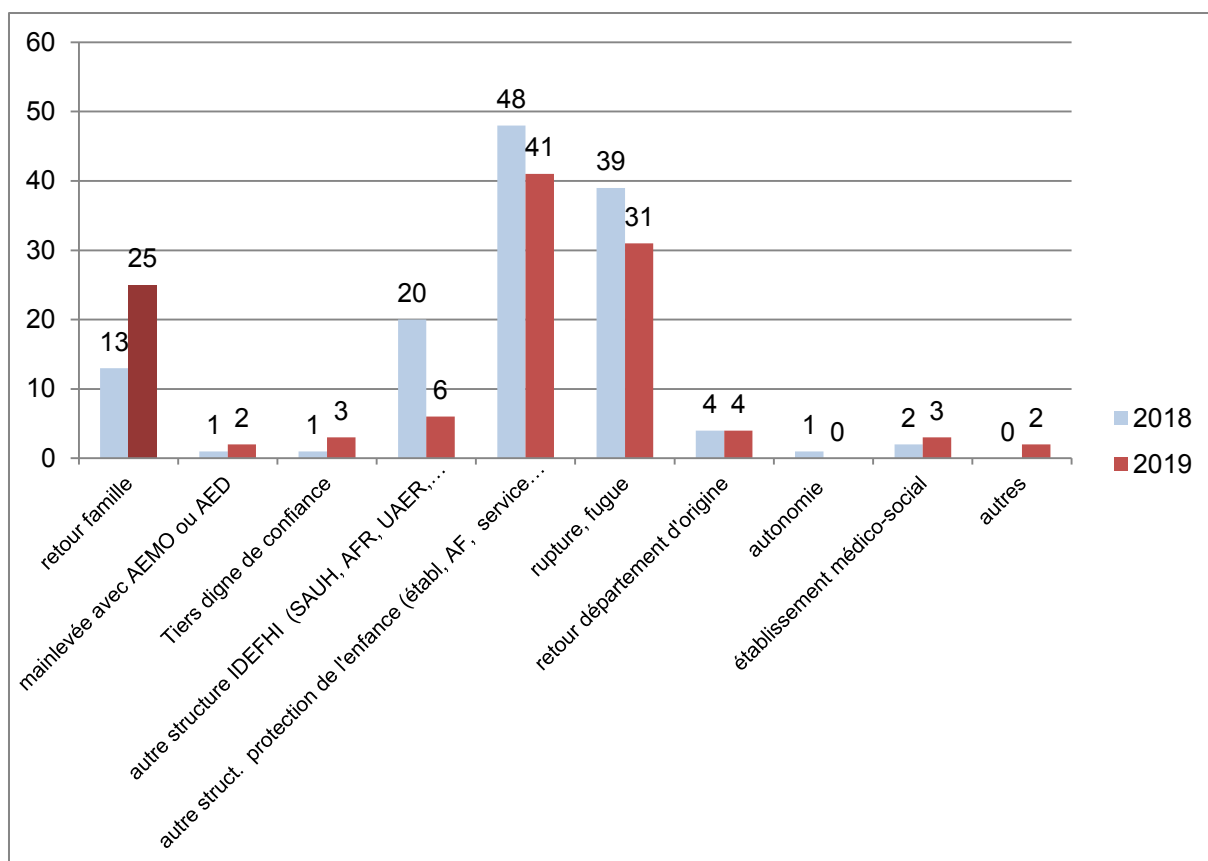
UAER	2018		2019	
	SMD	AEDR	SMD	AEDR
Fin de mesure	8	10	6	7
AEDR	2			
AEMO	4			
AED	0	3		1
Placement	7	4	5	12
Total	21	17	11	20

Pour l'Estuaire : 1 sortie a été enregistrée en 2019 pour ce nouveau service. Elle a concerné un jeune homme qui est sorti suite à une décision de la Cour d'appel du TGI de Rouen infirmant sa minorité. Cette décision a été annoncée au jeune par la responsable de l'unité MNA du Département qui a prolongé de quelques jours la prise en charge afin que nous organisions la sortie avec les partenaires du droit commun.

En 2020, 30 jeunes seront majeurs et il y aura donc à travailler, de manière anticipative, sur la préparation de leur sortie.

Pour le SAUH :

Les orientations à la sortie sont les suivantes :



Comparativement à l'an passé, les évolutions les plus significatives sont :

- Une baisse d'environ 9% du nombre de sorties entre 2018 et 2019, soit respectivement 129 et 117 (baisse observée également sur les entrées)
- Une proportion de sorties vers d'autres établissements et services de la protection de l'enfance qui baisse à 35% contre près de 50% en 2018, liée à une baisse très marquée du nombre de jeunes ayant été orientés vers d'autres dispositifs de l'IDFHI
- Des retours famille qui augmentent de manière importante
- Une proportion de fugues et/ou ruptures qui reste élevée à près de 30% des sorties.

Pour le SAUH, la question des sorties est à mettre en lien avec **les durées de séjour** des enfants accueillis :

	2018		2019	
	nombre	en %	nombre	en %
1 à 10 jours	52	40,3%	44	37,6%
11 à 90 jours	39	30,2%	45	38,5%
+ 90 jours	38	29,5%	28	23,9%
TOTAL	129	100,0%	117	100,0%

Sur les 117 sorties, on constate que 76% se sont déroulées avant 90 jours, ce qui correspond à la durée de prise en charge dans un service d'accueil d'urgence.

Sur les 44 jeunes qui ont passé entre 1 et 10 jours au SAUH, une majorité d'entre eux est restée 1 à 2 jours. La plupart du temps, ce sont des jeunes adolescents et adolescentes bien connus des services de l'ASE qui se retrouvent en situation d'errance dans le département de Seine-Maritime.

On observe, comme l'an dernier, quelques jeunes qui restent au SAUH de longs mois. Ainsi 16 jeunes sont restés plus de 5 mois au SAUH avant d'être réorientés dont 5 plus de 300 jours après leur arrivée. Il s'agit principalement de jeunes handicapés ou nécessitant des soins spécialisés pour lesquels il est difficile de trouver une place dans une autre structure.

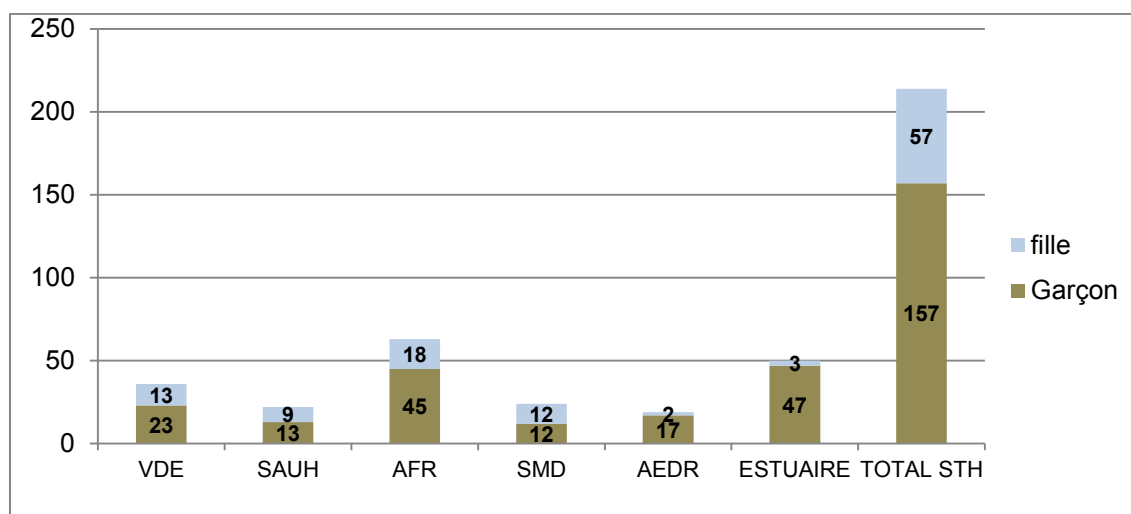
Ainsi, le SAUH accueille des profils hétérogènes avec une majorité de jeunes en situation d'errance, de fugue et de jeunes dont la situation est complexe. Ces deux types de public sont pris en charge avec les autres enfants et adolescents accueillis dont les profils sont moins complexes sur le plan psychique et comportemental rendant leur prise en charge souvent difficile.

C. Les personnes accueillies

Les indicateurs ci-dessous sont établis à partir des effectifs présents au 31 décembre 2019 (source Sil'age), soit au total 214 enfants et jeunes majeurs.

1. Le profil des personnes accueillies

Répartition par sexe : Comme les années précédentes, l'accueil des garçons reste majoritaire avec un taux 73% des effectifs du STH au 31 décembre 2019 contre 70% l'année précédente. Cette tendance s'est accentuée avec la création de l'unité Estuaire qui accueille 47 garçons et 3 filles.



Répartition par âge et par unité :

Tranche d'âges	VDE	SAUH	AFR	SMD	AEDR	ESTUAIRE	TOTAL
0-5 ans	3	0	9	2	0	0	14
6-11 ans	12	3	22	7	7	0	51
12-15 ans	16	14	21	12	6	8	77
16-17 ans	4	5	9	3	6	41	68
18 ans et +	1	0	2	0	0	1	4
total au 31/12/19	36	22	63	24	19	50	214
<i>âge moyen</i>	<i>12</i>	<i>14</i>	<i>11</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>17</i>	<i>13</i>

Les enfants accompagnés au STH sont majoritairement des adolescents (12-17 ans) et notamment à l'Estuaire et au SAUH.

Au niveau de l'estuaire, il convient de souligner que près des 2/3 des jeunes accompagnés atteindront l'âge de 18 ans en 2020, ce qui nécessitera une forte mobilisation de l'équipe éducative autour de leur préparation à la sortie tout en gérant l'arrivée en nombre de nouveaux jeunes dans le service, ce sur une courte période.

Nationalité des mineurs non accompagnés :

Afrique

Tunisie	1
Côte d'Ivoire	5
Guinée	14
Sierra Léone	1
Algérie	1
Mali	16
Cameroun	3

Asie

Mongolie	1
Pakistan	4
Bangladesh	3
Inde	2

Les deux tiers des jeunes accompagnés sont originaires d'Afrique sub-saharienne.

Les démarches auprès des autorités administratives pour obtenir un passeport ou une carte consulaire sont parfois très longues pour certains pays comme la Guinée ou le Mali, obligeant à plusieurs déplacements des jeunes et professionnels au consulat ou à l'ambassade. L'expertise du service juridique de l'IDEFHI (SAJE) est importante pour la préparation des demandes de passeport ou de cartes consulaires mais également dans les démarches de régularisation auprès de la Préfecture.

2. La situation familiale et les liens parentaux

A l'AFR, la situation des parents des 63 enfants accompagnés par l'AFR en 2019 est la suivante :

- Couple parental : 20
- Famille monoparentale : 21 (dont 88% sont des mères)
- Parents séparés : 11
- Famille recomposée : 8
- Autres (pupilles, décès...) : 7

En 2019, 840 visites en présence d'un tiers (VPT) ont été organisées par l'AFR (contre 1104 en 2018) ainsi que 191 visites accompagnées (contre 292 en 2018). Cette baisse résulte d'une suppression des droits de visite des parents ordonnée par le Juge auprès de deux fratries représentant au total 10 enfants.

246 visites libres ont été réalisées contre 128 en 2018.

L'un des objectifs de l'AFR est de faire en sorte que la famille et la famille d'accueil soient ressources pour l'enfant. Ainsi au sein de l'AFR, le principe de co-éducation guide notre action, la participation des familles est activement recherchée et encouragée.

Cette volonté forte de la prise en compte de la famille est favorisée à l'AFR par le fait que la famille a un interlocuteur privilégié qui est l'éducateur référent de l'enfant ainsi qu'un psychologue référent.

La collaboration avec les familles est assurée par la mise en œuvre des outils de la loi de 2002 et, par des contacts fréquents et réguliers : entretiens, visites, accompagnements, contacts téléphoniques, courriers ...

Le travail avec la famille élargie est également favorisé, autant que faire se peut, sous forme de visites en présence d'un tiers, de sorties ou d'hébergements en fonction des droits accordés. Ces liens avec leur famille élargie représentent une réelle ressource pour l'enfant.

Une attention particulière est également portée au maintien ou au développement du lien au sein d'une fratrie et des rencontres entre frères et sœurs sont organisées régulièrement soit par des visites en présence d'un tiers, soit par des rencontres au sein du domicile des assistants familiaux quand plusieurs enfants d'une même fratrie sont accueillis chez des assistants familiaux différents (les relais sont favorisés chez l'un ou l'autre en cas de besoin).

À l'AFR, la majorité des enfants a au moins un de leur parent présentant des troubles psychiatriques ou psychiques, des conduites addictives et/ou des déficiences.

Face à des situations familiales particulièrement complexes ou à des enfants souffrant de troubles psychiques, les visites en présence d'un tiers sont menées de plus en plus en binôme éducateur/psychologue, afin de garantir un cadre protecteur et serein à la rencontre. Cela permet également d'affiner l'évaluation de la situation et notamment du lien d'attachement mais aussi de mieux accompagner l'enfant dans sa famille d'accueil.

Avec des visites en présence d'un tiers ou accompagnées en nombre important, complétées par des entretiens réguliers avec les parents, tout est mis en œuvre à l'AFR pour concilier sa mission première de protection de l'enfance et le soutien à la parentalité.

VDE

La situation des parents des 42 enfants accueillis au cours de l'année 2019 est la suivante :

- Couple parental : 7
- Famille monoparentale : 25
- Famille recomposée : 5
- Autres (pupilles, décès d'un parent...) : 5
- Les familles monoparentales sont surreprésentées.

Les droits de visite et d'hébergement sont maintenus pour un peu plus de la moitié des enfants.

Afin de faciliter les déplacements relatifs aux droits de visite et d'hébergement, un point relais a été mis en place depuis septembre 2018 à la gare routière du Havre, qui réduit le nombre de transports et implique davantage les familles. Cette organisation, qui donne satisfaction, a été dupliquée sur d'autres secteurs, comme actuellement à Notre Dame de Gravenchon.

Le principe d'accompagnements à domicile reste possible pour certaines situations.

Par ailleurs, des visites médiatisées sont organisées soit par le référent famille, soit par la psychologue, soit conjointement selon la situation. En 2019, 395 rencontres se sont tenues contre 446 l'année précédente.

SAUH

La situation familiale des enfants suivis par le référent famille en 2019 est la suivante :

- Couple parental : 13
- Famille monoparentale : 2
- Famille séparée : 51
- Famille recomposée : 1

Le SAUH se distingue par une mission éducative partagée avec les UOE (unités d'orientation éducative) relevant de l'ASE, avec pour ces dernières, un travail avec les familles, portant notamment sur l'établissement des calendriers d'hébergement, l'évaluation du fonctionnement familial.

Depuis 2018, le SAUH mène de plus en plus de visites médiatisées et établit des plannings d'hébergement.

Un poste de référent famille a été créé en 2019 par redéploiement. Il permet de développer le travail auprès des familles. L'éducatrice « référente famille » a pris ses fonctions le 21 janvier 2019.

La répartition des rôles entre l'UOE et le SAUH est déterminée au cas par cas dès l'accueil ou lors de la réunion de synthèse organisée dans les 3 semaines suivantes.

Avec l'arrivée de la référente famille, le renforcement de l'intervention du SAUH auprès des familles a conduit à faire évoluer les missions de la psychologue du service qui s'associe systématiquement aux 1^{ers} entretiens avec la famille et apporte ainsi des repères sur le fonctionnement psychologique des parents et la qualité de l'attachement à leur enfant.

La psychologue maintient également son intervention aux côtés de la référente famille lorsque le parent ou l'enfant accueilli présente des troubles psychiques. En 2019, la référente famille a réalisé les interventions suivantes, avec, si besoin, l'appui de la psychologue ou de la coordonnatrice du service d'accueil d'urgence :

Actes	nombre
<i>Entretiens enfants</i>	<i>117</i>
<i>Entretiens parents</i>	<i>135</i>
<i>Visites en présence d'un tiers</i>	<i>103</i>
<i>Visites fratrie</i>	<i>11</i>
<i>Visites à domicile</i>	<i>37</i>
<i>Entretiens téléphoniques</i>	<i>588</i>
total entretiens	991
écrits	172
partenariat	212

La référente famille intervient auprès des familles des enfants accueillis au SAUH, y compris sur les secteurs de Dieppe et de Rouen, à l'exception des situations suivantes :

- Comme indiqué ci-dessus, une partie importante des jeunes accueillis au SAUH reste finalement très peu de jours pour différentes raisons
- Dans certains cas, il est important que l'ASE (Unité d'orientation éducative ou Unité d'accueil familial) conserve les relations avec les familles
- C'est l'UOE qui procède toujours à l'évaluation de la famille pour les situations enfants confiés dans le cadre de mesures courtes (ordonnance provisoire de placement parquet ou accueil provisoire 72h ou 5 jours)

Le poste de référent famille répond à une demande des services de l'aide sociale à l'enfance, notamment dans la perspective de la suppression des UOE prévue en octobre 2020. Les chiffres en témoignent, cette nouvelle fonction, contribue également à améliorer la qualité d'accompagnement des jeunes accueillis au SAUH.

SMD

Seuls 3 enfants sur les 35 suivis en 2019 résident chez le couple parental. 25 enfants vivent au domicile d'un seul parent : 11 avec leur mère et 14 avec leur père. 5 enfants vivent avec leur mère dans une famille recomposée.

AEDR :

La composition familiale est différente avec très majoritairement des mères seules (16 enfants sur les 19 accompagnés par le service au 31 décembre 2019). Cette tendance était moins marquée en 2018.

Sur les 16 enfants vivant avec leur mère, il est noté que 10 pères n'étaient pas présents au moment de la réunion d'admission à l'UTAS.

3. La situation géographique et les transports

La très grande majorité des parents des enfants accompagnés par le STH réside au Havre ou dans les communes avoisinantes. Les secteurs de Bolbec, Fécamp et Lillebonne sont également représentés.

Pour le SAUH, il arrive que certains jeunes proviennent des territoires de Rouen ou de Dieppe.

Le service territorial havrais dispose de plusieurs sites et intervient selon différentes modalités d'accompagnement sur l'ensemble de l'arrondissement du Havre, générant de nombreux déplacements des professionnels et des enfants, que ce soit pour les visites avec les familles, les soins, les loisirs, voire l'école, notamment pour les élèves fréquentant un établissement du second degré ou les élèves handicapés.

Les déplacements sont particulièrement importants à l'**AFR** car la majorité des assistants familiaux habite à la campagne dans un rayonnement étendu alors que les familles des enfants sont du Havre ou de sa périphérie.

Pour faciliter les liens parents/enfants, deux appartements situés au Havre servent de lieu d'accueil pour les nombreuses visites avec présence d'un tiers, pour l'AFR, l'UAER et dans une moindre mesure le VDE.

Le Village d'Enfants est situé au centre-bourg de Criquetot l'Esneval. La commune est desservie par quelques autocars sur la ligne Fécamp/Le Havre mais leur fréquence reste insuffisante. Une forte incitation à prendre les transports en commun amène les adolescents à davantage d'autonomie. Le transport en commun est favorisé pour les déplacements scolaires, les visites libres, sorties et activités extérieures.

Comme indiqué ci-dessus, la mise en place de points relais pour les enfants du village d'enfants rationalise les déplacements et responsabilise les parents.

Les enfants scolarisés à Criquetot à l'école maternelle et primaire s'y rendent à pied accompagnés d'un adulte et les collégiens peuvent, après autorisation parentale, faire ce trajet seul afin de favoriser leur autonomie.

Au niveau du SAUH, sa localisation en centre-ville du Havre constitue un plus pour les jeunes qui peuvent se déplacer facilement à pied ou en transport en commun. Toutefois, la gestion des transports se complexifie pour les jeunes en provenance des secteurs de Dieppe et de Rouen et dont la scolarité est maintenue sur leur école d'origine et/ ou les relations avec leur famille, dans le cadre de visites médiatisées.

Les jeunes de l'Estuaire sont installés dans trois quartiers de la ville du Havre dans des logements diffus, à proximité des transports en commun. Tous disposent d'une carte avec abonnement mensuel.

Même si l'utilisation des transports en commun tend à se développer, le déplacement en voiture ou utilitaire de service reste le mode principal de transport, entraînant des frais de déplacement élevés et un parc automobile nécessitant beaucoup de travaux d'entretien.

4. Les mesures de placement et de protection

Sur 363 enfants et jeunes pris en charge au STH en 2019, 216 ont été confiés à l'ASE suite à une décision de justice, au titre de l'assistance éducative.

2019	OPP	AP	APJM	APU	pupille	DAP	tutelle	AUTRES
SAUH	83	20	1	33				2
VDE	31	4	1					
AFR	52	1	2		4	2	2	
AEDR		39						
SMD	35							
Estuaire	14						37	
TOTAL	215	64	4	33	4	2	39	2

5. La scolarité

NIVEAU	VDE	AFR	SMD	AEDR
Maternelle	3	8	2	0
primaire	8	12	6	4
secondaire	11	17	13	7
supérieur				
apprentissage		6		2
scolarité adaptée	3	6	1	2
scolarité spécialisée	10	12		1
Non scolarisé		1	2	
déscolarisé	1	1		3
TOTAL	36	63	24	19

Au niveau du VDE, tous les enfants sont scolarisés, à l'exception d'un jeune de 16 ans qui a été déscolarisé après sa dernière année en ULIS collège. Il est en attente d'une place en IMPRO.

Les écoles ou collèges fréquentés sont situés à Criquetot l'Esneval ou dans les communes avoisinantes. Deux jeunes sont en classe relais à Fécamp et trois lycéens suivent leur scolarité au Havre. Pour les jeunes en ULIS ou en SEGPA, l'école est plus éloignée ainsi que pour les 10 enfants qui sont en IME ou en ITEP.

Pour les enfants de l'AFR, les écoles et collèges sont en général ceux du secteur d'habitation des assistants familiaux sauf pour les enfants en situation de handicap qui sont dans des établissements plus éloignés. L'enfant non scolarisé a moins de 3 ans.

Pour les enfants accompagnés en SMD, deux jeunes, âgés de plus de 16 ans, ne sont plus scolarisés.

Au niveau du SAUH, la situation scolaire des enfants est à appréhender sur l'ensemble de l'année, la situation au 31 décembre n'étant pas forcément significative.

Sur les 118 jeunes accueillis en 2019, 69 sont sans scolarité à leur arrivée au SAUH, soit 49.64 % et 23 jeunes ont un droit ouvert par la MDPH avec une orientation en ITEP, IME, ULIS ou SESSAD. La scolarisation a été maintenue pour 25 enfants à leur arrivée au SAUH.

Le SAUH s'est doté depuis 2015, d'un poste spécifique dédié à la remobilisation scolaire. Les missions et le champ d'intervention évoluent chaque année en réponse aux besoins identifiés.

En 2019, l'éducatrice en charge de la remobilisation scolaire est intervenue quasi exclusivement sur le SAUH comparativement aux années précédentes où elle était également personne ressource auprès des autres unités du STH. Toutefois, elle a aidé la nouvelle équipe de l'estuaire dans la connaissance des dispositifs et des partenaires.

Une nouvelle technique de remobilisation est venue enrichir l'accompagnement en 2019 car l'éducatrice s'est formée à l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel). Cela permet d'axer l'accompagnement pour les + 16 ans sur trois champs thématiques : le Soi (sa personnalité, son histoire), le Monde des activités humaines (métiers, tâches, environnement professionnel, emploi, etc.) et l'Entourage (famille, amis, pairs, etc.).

Le poste de remobilisation scolaire se décline en plusieurs axes dont les principaux sont :

- Evaluation : recueillir des éléments concernant la situation scolaire par des entretiens individuels avec le jeune, sa famille, un recueil des informations et des contacts réguliers auprès des partenaires (éducation nationale, MDPH, établissements spécialisés et acteurs du droit commun), identifier les besoins spécifiques et socio-professionnels pour permettre une continuité dans la prise en charge (suivi des devoirs, entretien avec les enseignants, réunions parents/ professeurs).
- Mise en place d'un projet et d'un accompagnement spécifique auprès du jeune : constitution du dossier MDPH avec les familles, participation aux réunions comme les ESS, les conseils de discipline, sollicitation des établissements spécialisés, aménagement de la

scolarité, intégration dans des dispositifs spécifiques, aide aux devoirs ciblée, travail sur le projet d'insertion professionnelle...

- Remobilisation des jeunes en décrochage scolaire, déscolarisé ou dans l'errance par la création d'une relation de confiance permettant l'adhésion du jeune dans son projet avec de nombreux temps d'écoute et d'échanges en individuel. L'ADVP est fréquemment utilisée.

- Participation aux temps d'analyse clinique, présentation de situations dans le cadre de l'orientation, synthèses, temps institutionnels.

De plus, une personne en service civique était en binôme sur le poste pour 8 mois dans une mission auprès des jeunes visant à la restauration de l'image de soi par les activités manuelles et l'aide aux devoirs du soir. Une formatrice en français langue secondaire est également présente 4 heures par semaine sur le SAUH au bénéfice des jeunes du service de l'Estuaire, depuis octobre 2019. Certains jeunes du SAUH non scolarisés ont pu bénéficier d'un renfort en français sur ces temps.

La question de la scolarité ou de l'insertion professionnelle constitue un enjeu important au SAUH, en raison du nombre très élevé d'enfants déscolarisés à leur arrivée. L'absence de poste d'enseignant a été pointée dans l'évaluation interne réalisée en 2019 et la mise à disposition d'un tel poste par l'éducation nationale complèterait le travail fourni par les équipes.

Estuaire :

Les jeunes accueillis en 2019 étaient déjà sur le territoire départemental avant leur admission dans le service. A leur arrivée à l'Estuaire, ils étaient en majorité scolarisés : 25 en collège, 2 en lycée, 2 en apprentissage, 12 en classe MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) et 3 en attente d'affectation. Toutefois, 6 n'étaient pas scolarisés et un jeune était inscrit à la mission locale.

Au 31 décembre, un seul jeune, arrivé récemment de Rouen n'était pas inscrit dans un dispositif de formation. Tous les autres sont entrés dans les cursus suivants :

- Apprentissage (dont 4 en 3 ans) : 24
- Prépa-apprentissage : 10
- Collège : 6
- Lycée : 10

Les jeunes considèrent comme prioritaire leur démarche d'insertion socio-professionnelle, ce parfois au détriment de leur insertion sociale ou de leur santé.

Même si les jeunes sont francophones en grande partie, il n'en demeure pas moins qu'ils ne maîtrisent pas la langue française, notamment à l'écrit, pouvant ainsi créer un frein pour l'obtention d'un diplôme. Aussi, depuis octobre 2019, une enseignante en français langue secondaire intervient auprès des jeunes accueillis à l'Estuaire et à l'association les Algues, autre établissement basé sur le Havre, ce dans le cadre d'une convention.

En parallèle, l'équipe éducative propose depuis décembre des sessions de soutien scolaire le mardi soir et le samedi matin. Ces temps visent à aider les jeunes dans des matières diverses (mathématiques notamment).

6. La santé

Les hospitalisations en psychiatrie : on constate une diminution du nombre d'hospitalisations en psychiatrie entre 2018 et 2019 ainsi que du nombre de jours d'hospitalisation. Cette baisse concerne le VDE avec une durée cumulée d'hospitalisation passant de 363 à 89. Cette diminution concerne également le SMD avec un nombre de jours d'hospitalisation de 1 contre 105 en 2018.

En revanche le SAUH a connu entre 2018 et 2019 une augmentation de la durée cumulée d'hospitalisations, respectivement 159 et 218.

Unité	Nombre de jeunes hospitalisés	Nombre d'hospitalisations	Durée cumulée d'hospitalisation
AFR	2	2	13
SAUH	11	25	218
SMD	1	1	1
Village d'enfants	8	9	89
Total général	22	37	321

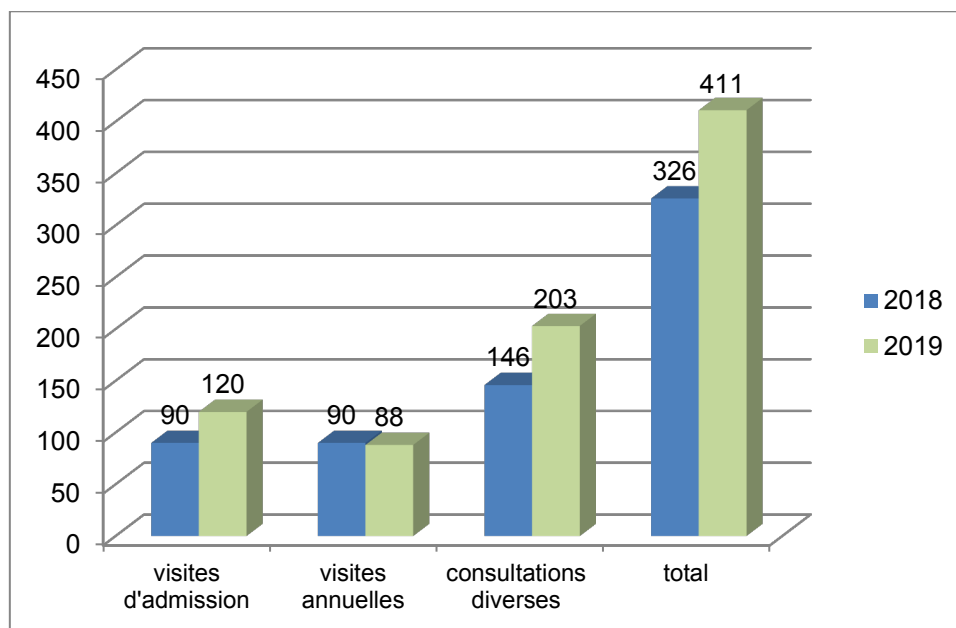
2018	31	49	639
2017	18	32	352

Le service médical du STH : il est composé d'un médecin à temps partiel qui intervient tous les vendredis et d'une infirmière à temps complet.

Chaque usager est vu en visite médicale à son arrivée au STH (sauf les enfants de l'UAER qui restent pris en charge par leur médecin traitant), puis des visites sont organisées régulièrement, au moins une fois par an.

Avec l'ouverture de l'Estuaire, le service a connu une augmentation importante de sa charge de travail face à un public présentant des problèmes de santé importants, des difficultés à obtenir des informations sur leur parcours de soins et aussi le manque de médecins généralistes au Havre pour prendre le relais. De ce fait, le service médical a été amené à rencontrer plusieurs fois les jeunes, dont certains présentaient leur arrivée des pathologies lourdes.

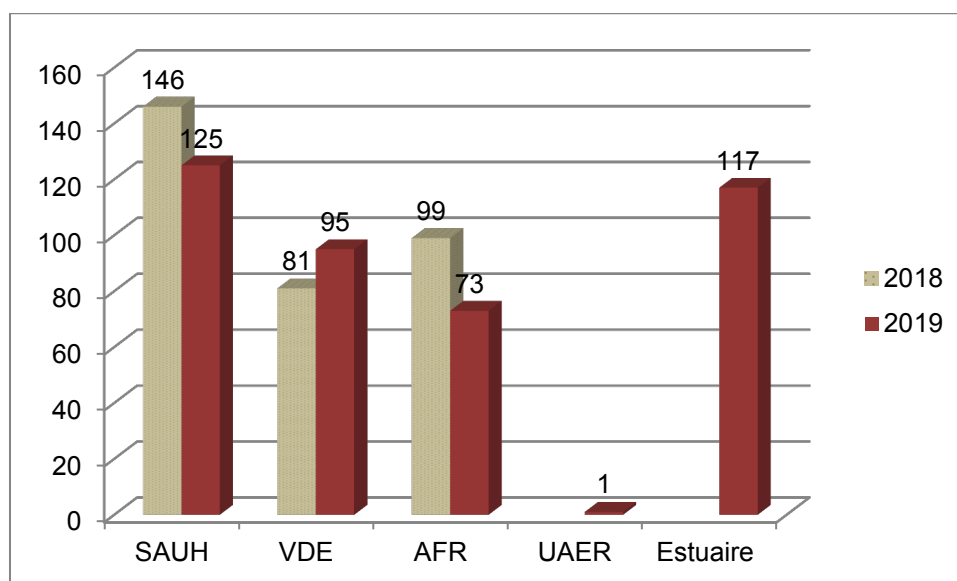
C'est ainsi que 411 visites médicales ont été réalisées en 2019 contre 326 en 2018, réparties par motif :



Comme l'année dernière, ce sont les consultations diverses qui priment. Elles permettent notamment de réaliser la vaccination, soit 128 en 2019 contre 47 l'année précédente (dont 70 pour les jeunes de l'Estuaire).

La forte mobilisation de l'équipe médicale auprès des jeunes de l'Estuaire ne s'est pas faite au détriment des autres unités, même si des certaines visites annuelles n'ont pu être honorées dans les délais impartis.

La répartition des visites médicales par unité montre une part importante consacrée aux jeunes de l'Estuaire.



Par ailleurs, l'infirmière rencontre régulièrement les équipes éducatives afin d'échanger sur les situations d'enfants et peut être amenée à participer à des réunions de synthèse, à accompagner des jeunes à des rendez-vous médicaux. Elle représente aussi le STH auprès des partenaires et professionnels médicaux ou paramédicaux et initie des actions de promotion de la santé.

Ce sont ces activités qui en 2019 ont été moins importantes du fait de la forte charge de travail liée à l'ouverture de l'unité Estuaire tant au niveau du suivi individuel des jeunes qu'au développement du partenariat auprès de nouveaux acteurs (laboratoires, radiologues, médecins libéraux, CEGGID, CLAT).

7. Les prises en charge complexes

Les enfants handicapés : ils sont très nombreux au VDE et à l'AFR.

Les jeunes concernés au VDE sont pour 6 d'entre eux en IME, 5 en ITEP, 1 en scolarité ordinaire avec un suivi SESSAD, 1 en ULIS, 1 à l'école à temps partiel avec AVS, en attente d'une place en IME et un jeune déscolarisé en attente de place en IMPRO. De plus, un dossier est en cours d'instruction par la MDPH pour 3 autres enfants.

Les jeunes handicapés de l'AFR sont pour 14 d'entre eux dans un établissement médico-social. Un nombre important d'enfants souffre de troubles autistiques diagnostiqués (environ 1/3 des enfants handicapés accueillis).

Au niveau du SAUH, des variations importantes sont constatées entre 15 et 40% selon les périodes de l'année. Ce sont les enfants qui présentent un handicap lourd qui restent le plus longtemps, parfois au-delà de 300 jours, ce qui implique un fort investissement de l'équipe sur les aspects transversaux (réunions de synthèse, GOLC, ESS, présentation des situations dans les établissements médico-sociaux, parcours de soin...). Cette unité est régulièrement à l'initiative d'une demande de droits auprès de la MDPH.

Unité	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure 2018	Total de jeunes faisant l'objet d'une double mesure 2019	nombre de jeunes accueillis au 31 décembre 2019	% des enfants handicapés
Village d'enfants	14	15	36	42%
SAUH	9	3	22	14%
AFR	25	30	63	48%
SMD STH	4	3	24	13%
AED R STH	5	3	19	16%
ESTUAIRE		0	50	0%
Total	57	54	214	25%

Suivi pédopsychiatrique psychologique

Au niveau du SAUH, 32 jeunes sur les 118 admis dans l'année ont un **suivi pédopsychiatrique** dont 27 avec un traitement neuroleptique. Il est important de souligner que 6 enfants accueillis en 2019 l'ont été en sortie d'une hospitalisation en pédopsychiatrie.

A l'AFR, 37 enfants sur 63 bénéficient d'un accompagnement psychologique par un CMP (19), un CMPP (8), la maison de l'ado (6), l'hôpital de jour (3), en libéral (1).

Au VDE, ce sont 25 enfants qui ont un accompagnement psychologique soit 12 en CMP, 12 à la maison de l'ado 12 et 1 à l'hôpital de jour.

Pour l'Estuaire, 4 jeunes bénéficient d'un suivi psychiatrique avec traitement médicamenteux. En outre, une convention a été passée avec l'association Terrapsy au Havre qui apporte un accompagnement psychologique adapté au public migrant.

Le nombre d'enfants bénéficiant d'un accompagnement psychiatrique ou psychologique est très élevé au STH.

Le rôle des psychologues du STH est à souligner dans l'accompagnement des enfants vers les soins spécialisés grâce à une bonne collaboration avec les partenaires de la pédopsychiatrie.

Les situations relevant du GOLC : trois situations de jeunes accueillis au SAUH ont été présentées au GOLC en 2019, comme en 2018. En outre, le STH est convié régulièrement par le GOLC pour des jeunes non connus ou bien ayant déjà été accueillis au SAUH ou plus largement à l'IDEFHI.

Les sujétions exceptionnelles : Afin de prendre en compte la lourdeur de certaines pathologies d'enfants, 22 sujétions ont été accordées aux assistants familiaux de l'AFR du Havre, comme en 2018.

Les prises en charge additionnelles : deux demandes ont été formulées, l'une pour le VDE, l'autre pour le SAUH pour deux jeunes lourdement handicapés présentant des troubles du comportement. Elles ont été toutes deux refusées.

Les jeunes en errance : le SAUH accueille des jeunes filles et jeunes hommes qui commettent des actes délictueux, consomment des stupéfiants, sont en exclusion scolaire et ont des comportements de violence envers eux-mêmes, les éducateurs ou les autres enfants du service. Les problématiques en lien avec le milieu de la prostitution restent marginales, 3 situations ayant été repérées dont 2 pour des jeunes filles qui sont restées peu de temps au SAUH.

Au niveau de l'AEDR et du SMD, les situations complexes concernent en particulier les mères seules avec leur adolescent garçon, notamment lorsque les mères manifestent des troubles psychiques, souvent non diagnostiqués.

8. L'analyse et l'observation des évènements indésirables

Au SAUH, 228 évènements indésirables ont été établis contre 258 en 2018 et 193 en 2017.

Les typologies majeures des incidents concernent les comportements hétéro-agressifs et auto-agressifs, de la violence envers autrui, de la consommation de stupéfiants.

Au VDE, pour l'année 2019, 30 notes d'incident ont été rédigées contre 54 en 2018.

A l'AFR, 11 évènements indésirables ont été établis contre 12 en 2018. Ils concernent principalement des faits de violence verbale mais aussi physique pour 4 d'entre eux.

A l'Estuaire, 4 notes d'incident ont été rédigées toutes liées à des difficultés rencontrées dans les logements, générées par la présence de personnes extérieures. C'est un point sur lequel le service travaille avec les jeunes vulnérables qui peuvent constituer des proies faciles pour des personnes malveillantes.

Aucun évènement indésirable n'a été établi pour l'UAER.

II. Vie du service

A. La mise en œuvre du droit des usagers

Sur les droits des usagers :

- Les livrets d'accueil du SAUH (un pour l'unité Cadets, un pour l'unité Cordée), du village d'enfants (un livret pour les enfants, un livret pour les ados) ont été finalisés pour une publication en février 2020. Pour l'UAER et l'Estuaire, bien qu'actualisés également, leur publication a été différée en raison du déménagement de leurs locaux entre février et mars 2020.

- Les Documents Individuels de Prise en Charge (DIPC)/Contrats de séjour :

A L'AFR : 33 DIPC ont été réalisés dont 28 avenants, 20 DIPC établis en 2018 sont encore valables en 2019 et 9 avenants sont en cours et 5 sont en attente.

Au VDE : un DIPC est établi pour chaque enfant dès l'audience ou l'admission et tous les avenants sont à jour. Toutefois, la réduction des délais de signature de la famille constitue un axe d'amélioration.

A l'UAER, chaque enfant dispose d'un DIPC (pour le SMD) ou d'un contrat de séjour (AEDR).

A l'Estuaire, chaque jeune dispose également d'un DIPC.

- les projets personnalisés (PP) :

A L'AFR : En 2019, 39 PP ont été élaborés contre 26 en 2018. Sur les 67 enfants accueillis en 2019, 62 ont eu un PP. Parmi les enfants qui n'en ont pas eu, 3 sont restés moins de 6 mois dans le service.

L'objectif du service sur ce point est de procéder régulièrement à l'actualisation des PP puisque 37% ne sont pas à jour.

Au VDE : 9 PP sont réalisés et 7 sont en cours de finalisation.

Avec l'arrivée de la coordonnatrice en 2019, la démarche d'élaboration des projets personnalisés est bien engagée avec les équipes éducatives.

A L'UAER/SMD : sur une file active de 35 enfants, 23 projets personnalisés sont réalisés et signés, 2 non réalisés et 10 en cours de réalisation.

A L'UAER/AEDR : sur 39 situations suivies en 2019, 12 PP ont été élaborés, 22 sont en cours et 5 ne sont pas réalisés.

A l'Estuaire : deux PP ont été réalisés

AU SAUH : pour les jeunes accueillis plus de 6 semaines, un Projet Individuel d'Orientation a doit être élaboré avec l'UOE et proposé aux ICPE. 56 ont été établis en 2019.

- Le groupe d'expression :

Il fonctionne au STH depuis plusieurs années et réunit des représentants des unités du VDE et du SAUH.

Reconnu pour son intérêt à répondre aux besoins des usagers, le groupe d'expression a trouvé sa place dans le fonctionnement du service.

Cette instance est composée d'enfants du Village d'enfants et du SAUH, à raison de 2 titulaires par unité, soit 10 jeunes au total. Un éducateur par structure est présent ainsi que la direction, la responsable de l'UAER, un représentant de la cuisine et un psychologue.

Cette instance se réunit habituellement deux fois par an. Toutefois, en 2019, elle n'a siégé qu'une fois, dans le cadre de la démarche d'évaluation interne du STH, soit le 19 juin.

Cette réunion a été l'occasion de recueillir l'avis des enfants sur les conditions de leur admission dans leur unité, sur les règles de fonctionnement de l'unité, sur la personnalisation de leur accompagnement et sur les prestations mises en œuvre, notamment au niveau des soins, des loisirs, des transports, des repas...

- Les groupes de parole :

Ils fonctionnent au sein de chaque maison du **VDE** et de chaque unité du **SAUH**. Ils sont animés par les psychologues et les éducateurs et ont vocation à susciter le dialogue entre les enfants et les jeunes. Ces groupes de parole permettent d'associer tous les enfants au groupe d'expression. Ces temps de rencontre donnent lieu à l'élection des portes paroles et aux sujets proposés communément à l'ordre du jour du groupe d'expression.

Au niveau de l'**AFR**, les groupes de parole constituent une opportunité offerte aux adolescents de s'exprimer sur des sujets qui les concernent, dans le respect des uns et des autres. L'éducateur et le psychologue accompagnent le déroulement de la séance en distribuant la parole et en stimulant l'expression des jeunes. Ils peuvent avoir recours à des techniques d'animation. Les thèmes choisis sont le point de départ d'une expression personnelle et d'un partage d'expérience ou de représentations. Les « animateurs » privilégieront la prise de parole des jeunes, plaçant au second plan la transmission de connaissances sur le sujet choisi. En 2019, deux groupes se sont réunis trois fois chacun. Le premier groupe était composé de 10 enfants âgés de 10 à 12 ans et le second de 9 adolescents âgés de 13 à 17 ans.

Concernant l'**UAER**, des groupes de parole avec les parents ont été mis en place durant l'année 2018 et se sont poursuivis sur le premier semestre 2019. Des temps de partage et de réflexion autour de thèmes ont été proposés, par courrier, aux parents. Les thèmes ont été dans un premier temps proposés par l'équipe pour ensuite construire autour de sujets proposés par les parents eux-mêmes. Cette initiative n'a pas obtenu la participation escomptée malgré les différents créneaux horaires proposés (journée et soirée en semaine, samedi).

Des temps privilégiés ont été organisés avec des petits groupes d'enfants par tranches d'âge ou intérêts communs, autour d'activités éducatives ou en binôme psycho-éducatif. Ces temps ont ouvert au dialogue sans être à proprement parlé des groupes de parole.

A l'Estuaire, une réunion collective s'est tenue en juin, principalement pour rappeler aux jeunes les points du règlement de fonctionnement, notamment en termes d'horaires de retour dans les appartements. Des groupes de parole seront mis en place en 2020 par quartier.

B. L'évolution dans les prestations et services rendus à l'utilisateur et sa famille

La spécialisation de quelques professionnels des différentes unités du STH vise à améliorer l'accompagnement de l'utilisateur et de sa famille et contribue également à renforcer les connaissances et compétences professionnelles de tous. Des référents thématiques sont désignés pour représenter le STH aux comités techniques pilotés par la direction des politiques d'accompagnement, comme l'insertion professionnelle, la parentalité, la démarche qualité, l'animation ...

Ainsi, au niveau du SAUH, l'éducatrice « Remobilisation Scolaire » en charge de la scolarité et l'insertion professionnelle en tant qu'interlocutrice privilégiée de l'éducation nationale favorise la scolarisation des jeunes en décrochage scolaire mais informe également les autres unités des nouveaux dispositifs mis en place. En 2019, elle a notamment apporté un soutien technique à l'équipe de l'Estuaire.

En 2019, l'animateur sportif du SAUH a étendu son intervention auprès des jeunes de l'estuaire, à la fois pour leur inscription dans un club sportif mais également pour les accompagner dans une salle de sport avec laquelle le STH a passé convention. Il a

également été partie prenante à l'organisation d'une manifestation qui s'est tenue le 6 novembre 2019 au village d'enfants sur lancement du mois sans tabac. Il a fait participer 7 jeunes du STH aux olympiades 2019 organisées au stade de France le 20 septembre dans le cadre de « l'éducation par le sport ».

En 2019, l'animateur sportif a aménagé un espace « relaxation » dans la salle d'activités du SAUH, ce qui lui permet d'organiser au bénéfice des enfants du SAUH et de l'Estuaire des séances en fin de journée. Cette nouvelle activité, qui sera étendue à des enfants du VDE en 2020, vient en complément de celles déjà proposées aux jeunes soit en collectif (football, VTT, randonnées), soit en individuel (boxe, cardio...).

Une référente culture, qui est éducatrice spécialisée à l'Estuaire, a également été désignée pour le STH afin de relayer des activités culturelles proposées par l'association « cultures du cœur ».

Au niveau des soins médicaux, un médecin à temps partiel (0.20 ETP) consulte tous les enfants accueillis sur le STH à leur admission puis de manière annuelle. Quand l'état de santé le nécessite, l'enfant est vu régulièrement.

La présence régulière d'une infirmière sur les structures permet de répondre aux besoins aigus et permet de réaliser certains soins qui, sans cette présence, nécessiterait l'intervention d'infirmiers libéraux.

Durant la période d'été, le suivi des traitements s'est poursuivi dans la qualité car une infirmière vacataire a été recrutée pour les remplacements.

L'équipe de psychologues intervient en soutien de la personnalisation de l'accompagnement et de la parentalité. Ils ont un rôle important pour aider les éducateurs et les partenaires à bien évaluer la situation d'un enfant ou d'une fratrie. Leurs capacités à prendre du recul est une garantie à la justesse de la stratégie d'accompagnement à mettre en place.

Les initiatives autour des questions environnementales prennent de plus en plus leur place au sein des unités du STH, comme à l'AFR avec des actions mises en œuvre par des assistants familiaux (nettoyage des plages par exemple), au VDE (lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, chantiers nature avec le conservatoire normand des espaces naturels, installation de potagers, cueillette des fruits du verger du château de la barre...), et à l'Estuaire avec les sorties découverte dans des espaces naturels, une activité maraichage avec un exploitant agricole.

C. Les actions d'éducation pour la santé

Les sujets autour de la promotion de la santé sont abordés le plus souvent dans le cadre des groupes de parole. L'intervention de l'infirmière du STH est également à souligner, même si en 2019, elle a été fortement mobilisée par les mineurs non accompagnés, dans le cadre de l'ouverture de l'unité Estuaire.

Le STH s'est mobilisé en novembre autour du « moi(s) sans tabac » avec des actions de sensibilisation auprès des salariés et des jeunes. Ce fut l'occasion pour l'infirmière de bénéficier d'une formation de tabacologue. Elle peut ainsi délivrer des produits de sevrage.

Le STH est également associé aux travaux de l'IDEFHI en vue de l'élaboration de la charte « vie affective et sexuelle ». Sur cette thématique, une action est en cours d'organisation avec l'infirmière du STH et une éducatrice de l'Estuaire pour la mise en place d'ateliers avec les jeunes au 1^{er} trimestre 2020.

D. L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats

Avec l'ASE : le STH travaille au quotidien en lien étroit avec les inspecteurs chargés de la protection de l'enfance, l'unité d'orientation éducative (UOE), les unités d'accueil familial (UAF) et depuis la création de l'estuaire avec l'UMNA (unité mineurs non accompagnés).

En 2019, deux réunions ont été organisées avec la coordonnatrice ASE du territoire du HAVRE afin de faire le point sur l'articulation entre le SAUH et l'UOE.

Avec les municipalités et notamment celle de Criquetot l'Esneval et du Havre : la collaboration est importante, notamment sur les questions liées à la scolarité des enfants du VDE et des activités périscolaires (sport, loisirs, bibliothèque...).

Avec les établissements et services médico-sociaux en charge des enfants handicapés : du fait du nombre élevé d'enfants en situation de handicap accompagnés par le STH.

Avec le secteur psychiatrique : comme indiqué ci-dessus, un nombre important d'enfants bénéficient de soins spécialisés, ce qui implique un partenariat permanent.

Avec Emergence au Havre, qui met à disposition des jeunes du SAUH et de l'Estuaire, sa salle de sport équipée de matériel de musculation et de boxe plusieurs fois par semaine, à un tarif intéressant

En 2019, de nouveaux partenariats ont été engagés :

Avec le CRIAVS de Rouen : qui est intervenu au STH auprès de l'équipe de direction pour présenter ses missions. Cette réunion a permis de construire une action de formation qui sera menée en 2020 auprès des professionnels de l'AFR.

Avec le foyer « les algues » au Havre, une convention a été passée à compter du 1^{er} octobre 2019 visant à mutualiser l'intervention d'une enseignante spécialisée dans l'apprentissage de la langue française, auprès des mineurs d'origine étrangère du foyer et de l'unité « estuaire ».

Avec l'association havraise « côté cours » spécialisée dans l'accompagnement médico-social des adultes présentant un handicap psychique, qui s'est concrétisée par une présentation des équipes en CODIR et qui donnera lieu à la mise en place d'une formation qui sera menée en 2020 auprès des professionnels du STH.

Avec « Terra psy » au Havre, association spécialisée dans l'accompagnement psychologique des personnes vulnérables et précaires, dans une approche interculturelle et pluridisciplinaire, une convention financière a été passée, à compter du 1^{er} juillet 2019, pour le public de l'Estuaire mais également pour un soutien aux professionnels de l'unité (supervision).

De manière plus large, la création de l'estuaire a conduit à renforcer le partenariat avec les organismes et professionnels en charge de l'insertion professionnelle et scolaire, ainsi qu'avec les acteurs de droit commun, comme les organismes en charge de l'accès au logement autonome des jeunes, les bailleurs sociaux, les associations culturelles, environnementales ou de loisirs, les municipalités.

E. Le déploiement du dossier numérique des usagers (Sil'age)

Si en 2018, la gestion du dossier numérique de l'utilisateur via un logiciel apparaissait comme une « révolution » dans les pratiques professionnelles, force est de constater que cet outil fait aujourd'hui parti du quotidien des agents.

En 2019, plusieurs actions ont été mises en œuvre et notamment :

- Un comité technique au niveau de l'IDEFHI qui a élaboré des fiches dans un but d'harmoniser les pratiques entre les services
- Formation systématique des nouveaux arrivants et diffusion régulière d'informations auprès des professionnels sur les nouvelles fonctionnalités du logiciel

F. Les faits marquants

En 2019, plusieurs actions ont été conduites :

- **Ouverture de l'unité d'accompagnement des mineurs non accompagnés « l'Estuaire »**, d'une capacité de 50 places. Cette ouverture a nécessité la recherche de logements (28 appartements T2 ou T3 +1 pour l'équipe éducative) auprès des deux principaux bailleurs du territoire havrais (IBS et Alcéane), leur équipement, leur aménagement. Cette installation a été plus complexe que ce qui avait été envisagé initialement, ce qui a entraîné une montée en charge des accueils plus lente que prévue. L'équipe de l'Estuaire s'est fortement mobilisée dans la recherche de partenaires locaux afin de faciliter l'insertion scolaire professionnelle et sociale des jeunes. Au niveau des soins, l'implication du médecin et de l'infirmière du STH, a été également remarquable dans la mesure où les jeunes confiés au service, notamment au cours des premiers mois, présentaient majoritairement un état de santé dégradé.

- Démarche d'évaluation interne qui a été conduite à partir de mai 2019 et qui a donné lieu à un rapport finalisé le 10 janvier 2020. Cette démarche a particulièrement mobilisé le référent « qualité » du STH et l'équipe de direction et a associé une partie importante des agents. Ce fut l'occasion de mettre en exergue les bonnes pratiques mais également les points d'amélioration devant être engagés au cours des prochains mois. Des préconisations ont été formulées (40 au total) sur les 4 thématiques étudiées (personnalisation de l'accompagnement, garantie des droits des usagers, participation des usagers, prévention des risques). Pour les différentes unités du STH, les principales actions à poursuivre portent sur la personnalisation de l'accompagnement des usagers.
- Après mise en place du nouveau **cycle de travail** au VDE depuis octobre 2018, c'est au tour du SAUH depuis janvier 2019 avec la suppression des nuits couchées. Un premier bilan a été réalisé en septembre qui a permis de réajuster le cycle du VDE et d'envisager des modifications, actuellement en cours de discussion avec les agents du SAUH.
- Projet de **regroupement de locaux administratifs et éducatifs au Havre**.
Sur le Havre, le STH dispose de plusieurs locaux :
UAER : 2 locaux rue Sadi Carnot (une maison aménagée pour les bureaux de l'équipe comprenant une salle pouvant recevoir des familles et un appartement pour l'accueil des familles) ;
l'Estuaire : un appartement de type F3 aménagé en bureaux pour l'équipe et l'accueil des jeunes ;
AFR : un appartement pour les visites médiatisées.

Les locaux sont pour la plupart installés à l'étage sans ascenseur ou sont trop exigus. Le regroupement dans un lieu unique, accessible, adapté aux besoins des professionnels et des usagers, rue de Rivoli, au Havre est rendu possible grâce au soutien d'IBS, bailleur social et aux différents services de l'IDEFHI. L'installation est organisée entre février et mars 2020.

III. Projet de service (objectifs et résultats, orientations)

A. L'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de service

Le projet de service du STH 2018-2022 fixe des objectifs stratégiques déclinés en actions opérationnelles qui donnent une place importante à l'accompagnement ainsi qu'à l'expression des enfants et des familles, conformément aux orientations institutionnelles.

Garant du regard transversal nécessaire au projet de service, le COPIL du projet de service s'est réuni 1fois dans l'année 2019 contre 3 en 2018. Cette baisse de fréquence est liée en

partie au départ de l'adjoint de direction, des changements importants des membres l'équipe de direction mais également à la démarche d'évaluation interne.

Pour autant, les actions initialement prévues ont été maintenues pour la plupart. On notera notamment la mise en place du collège « handicap », animé par deux psychologues, qui réunit des usagers et des professionnels et vise à faire évoluer les regards sur les personnes en situation de handicap.

Riche de 25 actions concrètes, la ligne conductrice du projet de service est une invitation à changer le regard porté sur les usagers et leurs familles.

B. Le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité du Service (PACQ S)

La démarche qualité du STH a permis d'identifier 23 champs d'action à améliorer (pilotage, projet de service, partenariat, GPMC, organisation de la RH....).

74 préconisations avaient été identifiées et autant d'actions correctives. Multi dimensionnelles, les préconisations offrent l'intérêt de traiter une variété de questions qui impactent, à des niveaux différents, le service rendu aux usagers.

Lors du dialogue de gestion du 6 décembre 2018, le bilan annuel dressé avec l'équipe d'encadrement a été présenté à la direction générale.

Dans le cadre de l'évaluation interne réalisée entre mai et décembre 2019, des préconisations ont été formulées qui portent, en grande majorité sur la personnalisation de l'accompagnement et notamment sur la formalisation des projets personnalisés.

IV. Bilan social / Hygiène sécurité et conditions de travail

A. Les moyens humains

1. Le tableau des emplois

En 2019, l'effectif du STH est de 148 agents contre 144 l'année précédente.

Cette augmentation résulte de la création du service d'accompagnement des mineurs non accompagnés, l'unité « l'estuaire » doté de 6 postes en 2019.

L'année a été marquée par des changements importants au niveau de l'équipe de direction :

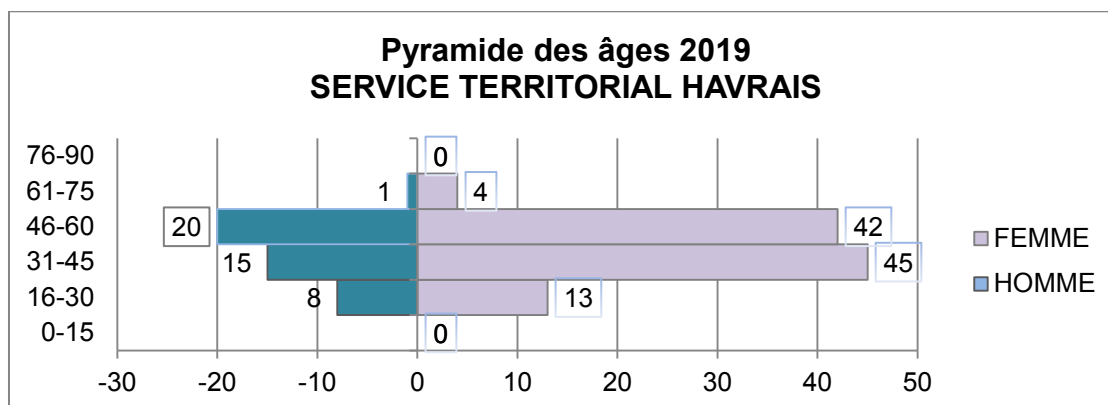
- Arrivée d'un responsable administratif au 1^{er} janvier (poste créé par redéploiement)
- Nomination d'une nouvelle coordonnatrice au SAUH au 1^{er} janvier, antérieurement éducatrice de jeunes enfants au SAUH
- Nomination du responsable de l'unité « l'Estuaire » au 1^{er} janvier, qui était antérieurement coordonnateur du SAUH (création de poste)
- Arrivée d'une nouvelle responsable de l'AFR au 15 janvier
- Arrivée de la nouvelle directrice du STH au 1^{er} février par recrutement externe
- Arrivée de la coordonnatrice au village d'enfants au 1^{er} février (poste créée par redéploiement), éducatrice spécialisée, provenant de l'UAER
- Départ de la coordonnatrice de l'AFR au 15 septembre et nomination de son remplaçant, éducateur spécialisé à l'AFR, au 16 septembre
- Départ de l'adjoint de direction au 31 août et arrivée de son remplaçant le 1^{er} octobre, antérieurement responsable au service d'accueil d'urgence de Canteleu
- Départ du responsable du SAUH à compter du 1^{er} décembre

Au niveau de la mobilité interne, les postes créés avec l'ouverture de l'unité Estuaire ont été pourvus en interne, par des professionnels provenant principalement du SAUH. Aussi, le SAUH a connu un turn-over important sachant que les postes vacants ont été pourvus majoritairement par des agents éducatifs contractuels, par voie de recrutement externe.

On notera également qu'une psychologue qui était présente à mi-temps au village d'enfants a été recrutée à temps complet suite au départ d'un autre professionnel à temps partiel.

Par ailleurs, plusieurs agents déjà présents au STH ont été amenés à réorganiser leur temps de travail afin d'intervenir au sein de la nouvelle unité Estuaire. C'est le cas du médecin, de l'infirmière, de la psychologue de l'UAER mais aussi de l'éducateur sportif du SAUH, de la comptable et de la secrétaire des usagers.

2. La pyramide des âges



L'âge moyen des agents du STH est de 43 ans et demi, dont 50 ans pour les assistants familiaux de l'AFR.

3. La répartition par sexe

Les femmes représentent près des 3/4 de l'effectif du STH

	2018	2019
FEMME	106	104
HOMME	38	44
Total	144	148

4. L'ancienneté moyenne

Comme l'an dernier, ce sont les internats qui totalisent les professionnels disposant d'une ancienneté la plus faible.

Unités	années d'ancienneté
AFR équipe éducative	12,63
AFR assistants familiaux	7,26
UAER	12,06
SAUH	5,30
ESTUAIRE	11,98
VDE	6,72
ancienneté moyenne STH	9,32

Entre 2018 et 2019, l'ancienneté moyenne du STH a diminué, passant de 11 ans et 4 mois à 9 ans et 6 mois. Cette baisse est très marquée au niveau des assistants familiaux avec un nombre de départs important en 2019 remplacés par de nouveaux professionnels.

A noter que l'ancienneté est calculée sur la base de la date de recrutement à l'IDFHI et non pas en fonction de la date d'arrivée dans l'unité.

5. L'absentéisme

a. Evolution 2017/2019 par type d'absence (MO, CLM/CLD, ATMP, autres,..)

Les absences pour arrêt maladie, congé maternité, accident de travail... se sont élevées en 2019 à 2085 journées contre à 2981 en 2018. Cette diminution résulte principalement d'une diminution des congés de maternité et de maladie ordinaire.

Motif d'absence	2017	2018	2019
ABSENCE NON JUSTIFIEES	263	12	12
ACCIDENT TRAJET	60	26	0
ACCIDENT TRAVAIL	246	445	468
CLM/CLD/CGM		253	228
MALADIE ORDINAIRE	2200	1580	1335
MATERNITE	409	654	31
MI-TEMPS THERAPEUTIQUE	383		
PATERNITE	22	11	11
Total général	3583	2981	2085

b. Evolution 2017/2019 des absences par unité

Libellé UF	Motif d'absence	2017	2018	2019
cuisine STH	accident de travail			71
	Maladie ordinaire	295	18	41
Total cuisine		295	18	112
lingerie STH	Maladie ordinaire	3	1	7
Total lingerie		3	1	7
Village d'enfants	absences non justifiées	1	5	1
	accident trajet		26	
	accident de travail	174	87	79
	CLM/CLD/CGM		253	45
	Maladie ordinaire	565	564	371
	maternité	35	208	31
	mi-temps thérapeutique	383	0	
	paternité		11	
Total village d'enfants		1158	1154	527
AFR	absences non justifiées	262		
	Maladie ordinaire	292	357	156
Total AFR		554	357	156
Service d'accueil d'urgence (SAUH)	absences non justifiées		7	11
	accident trajet	60		
	accident de travail	72	358	318
	CLM/CLD/CGM			183
	Maladie ordinaire	920	582	653
	maternité	283	415	
	paternité	22		11
Total SAUH		1357	1362	1176
UAER	Maladie ordinaire	125	58	71
	maternité	91	31	
Total SMD		216	89	71
Estuaire	Maladie ordinaire			36
Total ESTUAIRE		0	0	36
TOTAL GENERAL		3583	2981	2085

6. La formation (dont HSCT et notamment proportion d'agents formés au secourisme et incendie)

La formation des agents a représenté **2 355 heures** en 2019 contre **1359.30 heures en 2018** et **1618.30 en 2017**.

ANNEES	Nombre de départs	Nombre d'agents partis en formation	Nombre d'agents au 31/12/2019	Taux de départ en formation (*)
2017	227	115	150	76,67%
2018	241	131	144	90,97%
2019	171	96	148	64,86%

(*) Nb agents partis en formation / Nb d'agents au 31/12/2019

Les formations suivies par les agents ont été très diversifiées :

Formation (Intitulé)	Nombre agents concernés
CAFERUIS	1
DE EDUCATEUR SPE	1
DE MONITEUR EDUCATEUR	3
MASTER 2 MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SOCIALES	1
DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT FAMILIAL - DEAF 2019-2020	4
GESTION DE CRISE, D'AGRESSIVITE, VIOLENCE ET CONTENANCE PHYSIQUE	11
L'ACCUEIL D'URGENCE	9
GESTION DE CRISE D'AGRESSIVITE VIOLENCE ET CONTENANCE PHYSIQUE	1
LES CONDUITES ADDICTIVES	12
L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE DES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR L'ASE	1
20 ANS APRES, LES NOUVEAUX ADOLESCENTS	12
TRAUMATISME DE SEPARATION CHEZ L'ENFANT ET PATHOLOGIE DU LIEN	4
VISITE EN PRESENCE DE TIERS VPT	4
DISPOSITIFS ET MEDIATIONS DANS L'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS EN INSTITUTION	1
APPROCHE DE LA MEDIATION FAMILIALE	3
SE FORMER A L'APPROCHE ET A L'EXERCICE DU METIER DE SURVEILLANT DE NUIT	6
DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE D'INTERVENTION AUPRES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE	3
LES PARCOURS DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE : LE BESOIN DE CONTINUITE A L'EPREUVE DES RUPTURES	16
ENFANTS AVEC TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES TSLA	5
SENSIBILISATION AUX TROUBLES DU COMPORTEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS	7
LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DE NATIONALITE ETRANGERE	6
RESEAUX D'ECHANGE DE PRATIQUES ENTRE PSYCHOLOGUES	1
DECOUVERTE ECHELLE DE COMPORTEMENT ADAPTATIF DU VINELAND	6
LES LOISIRS : APPRENDRE A MON ENFANT PORTEUR D'UN TSA A JOUER ET S'OCCUPER SEUL A LA MAISON	1
SENSIBILISATION A L'AUTISME	3
13EME JOURNEE NATIONALE DES DYS	1
CONDUITES EXTREMES A L'ADOLESCENCE : DU NORMAL AU PATHOLOGIQUE, DE LA DESTRUCTIVITE A LA CREATIVITE	1
GESTION DE CRISE, D'AGRESSIVITE, VIOLENCE ET CONTENANCE PHYSIQUE	22
TEACCH	2
LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES	13
FORMATION TABACOLOGUE	1
LE PASSAGE DU CYCLE DE TRAVAIL AU PLANNING	2
INITIATION DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	1
PREVENIR LE STRESS PATHOLOGIQUE ET MIEUX GERER SES EMOTIONS	1
DEVELOPPER SA CAPACITE A FEDERER ET A MOBILISER SON EQUIPE	1
MANAGER LE HANDICAP AU TRAVAIL	3
WORD INITIATION - EXCEL INITIATION	2
MAITRISE DE LA CONDUITE AUTOMOBILE SUR SOL GLISSANT	1
FORMATION CHSCT	2
CONDUIRE UNE DEMARCHE D'EVALUATION INTERNE ET D'AMELIORATION CONTINUE	2
RECYCLAGE SST+ RELAIS SECURITE	2
FORMATEUR SST	1
HABILITATION ELECTRIQUE : RECYCLAGE DU PERSONNEL - OPERATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE EN BASE ET/OU HAUTE TENSION (BT-HTA)	2
SENSIBILISATION INCENDIE EN UNITE MOBILE - EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION	1

Après une année 2018 marquée par un nombre particulièrement important d'agents partis en formation, du fait notamment de l'installation du logiciel Sil'âge (79 agents formés), on constate en 2019, une diminution du nombre de formations et d'agents partis.

Toutefois, comme les années précédentes, des agents partent plusieurs fois dans l'année en formation alors que d'autres ne suivent aucune formation. Si moins d'agents sont partis en formation, le nombre d'heures de formation a progressé de manière importante, du fait des formations longues.

7. Les accidents de travail et maladies professionnelles

a. Evolution 2017/2019 du nombre d'AT et du nombre de MP (en fréquence et gravité)

Les accidents de travail - y compris sur les trajets - totalisent 468 jours d'arrêt de travail en 2019, chiffre sensiblement identique à celui de 2018.

Aucune maladie professionnelle n'est constatée.

b. Evolution des causes d'AT/MP

LIBELLE UF	Libellé code élément	Total 2019
CUISINE	CHUTE OU GLISSADE DE PLAIN-PIED	1
	EFFORT LIE A LA MANIPULATION DES CHARGES	1
		2
VILLAGE D'ENFANTS	CONTACT USAGERS INTENTIONNEL	1
	CONTACT USAGERS NON INTENTIONNEL	2
		3
SAUH	ACCIDENT HORS OU DANS ETABLISSEMENT AVEC UN VEHICULE PDT TRAVAIL	1
	CHUTE OU GLISSADE DE PLAIN-PIED	1
	CONTACT USAGERS INTENTIONNEL	4
	CONTACT USAGERS NON INTENTIONNEL	1
	SPORT	1
		8
MNA STH	CONTACT USAGERS INTENTIONNEL	1
		1
TOTAL		14

Les contacts avec les usagers, intentionnels ou non sont à l'origine de la plupart des accidents de travail déclarés par les agents.

c. Evolution par unité

Le nombre de jours d'arrêts de travail consécutifs à un accident de travail a globalement diminué en 2019 au VDE et au SAUH. C'est la cuisine qui a enregistré la plus forte augmentation qui a totalisé 112 jours d'arrêt de travail pour deux accidents de travail subis en 2019, entraînant partiellement la fermeture de la cuisine.

d. Métiers concernés

Ce sont principalement les éducateurs les plus concernés par le nombre d'arrêts de travail.

e. Nombre d'arbres des causes effectués suite à un AT

L'arbre des causes a été réalisé pour les accidents de travail qui se sont produits dans la cuisine.

8. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUEVRP)

L'actualisation du document unique n'a pas été réalisée en raison de l'indisponibilité de l'adjoint de direction.

Les actes de violence des jeunes font partie des difficultés rencontrées par les professionnels. Les formations mises en place sur ces thématiques, notamment au niveau du SAUH, constituent des éléments de réponse.

En ce qui concerne les déplacements professionnels, qui sont élevés au STH, une nouvelle organisation a été mise en place en vue d'assurer un entretien plus régulier du parc automobile.

9. Les exercices d'évacuation, d'incendie et de plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Au village d'enfants, il y a eu 24 déclenchements d'alarme intempestifs au VDE contre 44 l'année précédente.

L'origine de ces déclenchements est souvent liée à la cuisson de denrées alimentaires en cuisine, ou dans les unités de vie. Un réglage des sondes a permis de réduire le nombre de déclenchements.

Comme les années précédentes, deux exercices d'évacuation ont été programmés en 2019, l'un le 16 janvier à 5H40, le second, le 9 octobre à 5H20.

Au SAUH, le nombre de déclenchements intempestifs n'a pas été enregistré mais ils sont très régulièrement provoqués volontairement par des jeunes. De même, les extincteurs sont régulièrement dégoupillés.

Un exercice d'évacuation a été réalisé au SAUH le 16 octobre 2019 à 16H45.

A noter que la commission de sécurité du Havre a réalisé un contrôle de sécurité au SAUH le 21 mai 2019 qui s'est traduit par un avis défavorable à la poursuite du fonctionnement, notifié par lettre du 6 juin 2019. Une réponse a été apportée à la commission le 1^{er} juillet 2019 qui a donné lieu à une levée des observations de la commission le 8 août 2019.

Les observations de la commission ont mis en évidence des procédures mal connues entre différents intervenants internes qui leur ont été rappelées.

Par ailleurs, le VDE et le SAUH ont organisé leur premier PPMS (plans particuliers de mise en sécurité) sur le thème des risques majeurs. Cet exercice, qui s'est fait en présence des enfants, a permis de déterminer des pistes d'amélioration qui ont été consignées.

B. Les moyens matériels et structurels

1. Bilan des travaux réalisés et plan annuel de travaux

L'équipe technique du STH est composée de 3 agents, représentant 2.5 ETP qui a en charge plusieurs missions : réparations courantes, entretien général des locaux et des espaces extérieurs, entretien de la flotte automobile, et ce sur les différents sites installés à Criquetot L'Esneval et au Havre.

En 2019, l'équipe a été mobilisée particulièrement par l'installation des 28 logements des jeunes et du bureau éducatif provisoire.

L'entretien des logements des mineurs du service de l'estuaire a nécessité d'améliorer l'organisation du travail et les agents techniques se sont vus doter progressivement de smartphones pour pouvoir consulter les mails et les rendez-vous fixés sur le calendrier partagé. Les premiers mois d'ouverture de l'unité ont mobilisé fortement les équipes, à la fois pour les ouvertures de gaz, d'électricité et d'eau, qui ont été souvent retardées par les fournisseurs mais également pour la réception des mobiliers dans les logements qui a été également différée par certains prestataires. On peut également noter parmi les déboires rencontrés lors de l'installation des jeunes dans les logements de nombreux problèmes au niveau des chaudières qui nécessitaient de faire appel au prestataire de service du bailleur social et impliquait le plus souvent la présence d'un agent de l'équipe technique du STH au rendez-vous fixé.

La mise en place de réunions mensuelles avec la DCVT, depuis septembre 2019, qui se tiennent dans les différents locaux du STH, a permis de mettre en place une programmation des travaux à réaliser, au niveau du village d'enfants, du SAUH mais aussi du château de la barre à Criquetot l'Esneval, qui accueille durant les vacances scolaires des enfants de différentes unités de l'IDFHI. Les travaux sont assurés soit par l'équipe technique du STH, soit par celle de la DCVT (travaux électriques), soit par des prestataires de service.

Il convient également de souligner qu'un groupe de jeunes de l'ASTR à Canteleu a réalisé des travaux de peinture intérieure au château de la Barre. Cette opération sera poursuivie au 1^{er} trimestre 2020.

2. Investissements matériels

	SAUH	MNA	autres services STH	TOTAL
MATERIELS	828,00	36 047,00	8 126,00	45 001,00
MOBILIERS	21 509,00	46 987,00	1 168,43	69 664,43
TOTAL	22 337,00	83 034,00	9 294,43	114 665,43

L'ouverture de l'unité l'Estuaire a nécessité des investissements de type mobilier et équipement électro-ménager pour aménager les logements des jeunes ainsi que les bureaux éducatifs.

Au niveau du SAUH, les factures concernent principalement les mobiliers acquis fin 2018 dans le cadre de la rénovation des locaux.

3. La cuisine et la lingerie du STH

Le STH dispose d'une unité de production qui assure la fabrication des repas pour le village d'enfants et le SAUH. En 2019, elle a produit 34 493 repas contre 40 000 environ l'année précédente. Cette baisse résulte de la fermeture temporaire de la cuisine durant les absences de la chef de cuisine, qui ont été plus nombreuses en 2019.

Dans ce cas, c'est l'UCP de Canteleu qui assure la confection des repas et la livraison est assurée par l'équipe technique du STH.

En 2019, le STH a été amené à faire évoluer ses procédures dans le cadre des marchés publics et de la loi EGALIM. Cette dernière implique, entre autre, une traçabilité des achats alimentaires provenant d'une démarche environnementale responsable. Toutefois, elle occasionne une charge de travail administrative plus importante.

Le projet de regroupement avec la cuisine scolaire de Criquetot l'Esneval a été poursuivi en 2019 mais n'a pas abouti à ce jour. Le STH est toujours à la recherche de partenariat pour baisser les coûts de revient liés au surdimensionnement de la cuisine.

Concernant la lingerie du STH, elle gère la totalité du linge du VDE et assure également l'entretien du linge plat du SAUH.

Comme le service technique, la cuisine et la lingerie constituent des supports de « stage » intéressants pour des jeunes accueillis, notamment ceux en rupture de parcours scolaire ou professionnel.

4. Autres évolutions en termes de moyens

Le regroupement des unités UAER et MNA, dans un même lieu d'accueil au Havre, situé rue de Rivoli, a été retardé de quelques mois et ouvrira à compter de février 2020. C'est IBS, un bailleur social du Havre, qui aménage un plateau de plus de 400 m², à partir des besoins identifiés par les services. Cette implantation, plus proche du centre-ville, intégrera également les salles familles de l'AFR, actuellement installées rue Massillon au Havre. Cette opération vise à la fois à améliorer l'accueil du public, par des locaux accessibles et à proximité des transports en commun et les conditions de travail des professionnels.

Conclusion : Perspectives

L'année 2019 a été marquée par de nombreuses évolutions : création d'une nouvelle unité (Estuaire), mise en place des nouveaux cycles de travail, démarche d'évaluation interne, constitution d'une nouvelle équipe de direction...

Pour 2020, les perspectives s'inscriront dans la poursuite des actions visant à l'amélioration de la qualité de service avec en premier lieu une mise à jour des actions du projet du service et du plan d'amélioration continue de la qualité de service, en intégrant les préconisations du rapport d'évaluation interne élaboré en décembre 2019. Les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail des agents continueront à être au cœur des actions de 2020, que ce soit avec l'ouverture des locaux de Rivoli au Havre, les formations, les travaux d'entretien...

Il s'agira également de renforcer les partenariats, avec les structures médico-sociales du champ du handicap notamment mais également de développer des actions en lien avec les questions environnementales.

La suppression des UOE, la mise en place d'une plateforme départementale, prévues dans le cadre de la réorganisation de l'ASE, auront sans nul doute des impacts, notamment au niveau du SAUH (relations avec les familles).

Par ailleurs, la pandémie COVID 19 et notamment la période de confinement, aura inévitablement des répercussions sur l'ensemble de l'année 2020, qui sera, à ce titre une année exceptionnelle.